



PROCEDURE D'ADMISSION EN APPARTEMENT THERAPEUTIQUE

Vous souhaitez faire une demande de séjour en appartement thérapeutique au Centre Rimbaud :

I. Documents à envoyer

- o une **lettre de motivation** : votre situation actuelle, où vous en êtes avec vos consommations, vos projets (sociaux, professionnels, familiaux, ...)
- o le **dossier de demande d'appartement thérapeutique** : **dossier social** ci-joint, ainsi que la **partie médicale** à joindre sous pli cacheté
- o le **courrier d'un professionnel référent**, si vous êtes accompagné dans cette démarche

II. Examen de votre demande

Votre demande est présentée en équipe et le chef de service vous donne la réponse par courrier ou par téléphone.

Si la réponse est favorable, nous vous donnons **deux rendez-vous** :

- o **un entretien avec un travailleur social et le chef de service**
- o **et un entretien avec la psychologue**

Suite à ces deux entretiens, une décision est prise en équipe pluridisciplinaire :

- o En cas de réponse positive, un courrier vous est adressé vous invitant à prendre contact avec le Centre Rimbaud pour l'organisation de votre venue.
- o En cas de réponse négative, un courrier vous est adressé, ainsi qu'au professionnel référent pour signifier le motif du refus et proposer des orientations.

III. Installation dans les lieux

Lors de votre arrivée au Centre Rimbaud :

- o Vous serez reçu par deux professionnels désignés comme référents de votre situation
- o Vous prendrez connaissance du règlement de fonctionnement des appartements thérapeutiques et vous le signerez en guise d'acceptation
- o Le contrat d'hébergement thérapeutique sera établi et signé pour une période d'engagement de six mois
- o Lors de votre installation dans l'appartement, un état des lieux sera établi en votre présence
- o Votre **projet personnalisé** sera élaboré et écrit avec vous dans un délai de un mois, après une période d'évaluation médicale, psychologique et sociale.